

Hotline en cas d'incident cyber – la solution complète pour déclarer des sinistres

La solution complète pour déclarer des sinistres inclut le signalement de cyberincidents aussi bien via la hotline en cas d'incidents qu'au département sinistres de Chubb.

Avant qu'un incident ne se produise...



Le preneur d'assurance d'une police cyber Chubb peut télécharger l'application Cyber Alert ou se connecter au site [Internet chubbcyberalert.com/enrollment/enroll.php](http://Internet.chubbcyberalert.com/enrollment/enroll.php) pour s'inscrire. Dès que vous êtes inscrits, vous pouvez déclarer un sinistre suite à un incident en un clic.

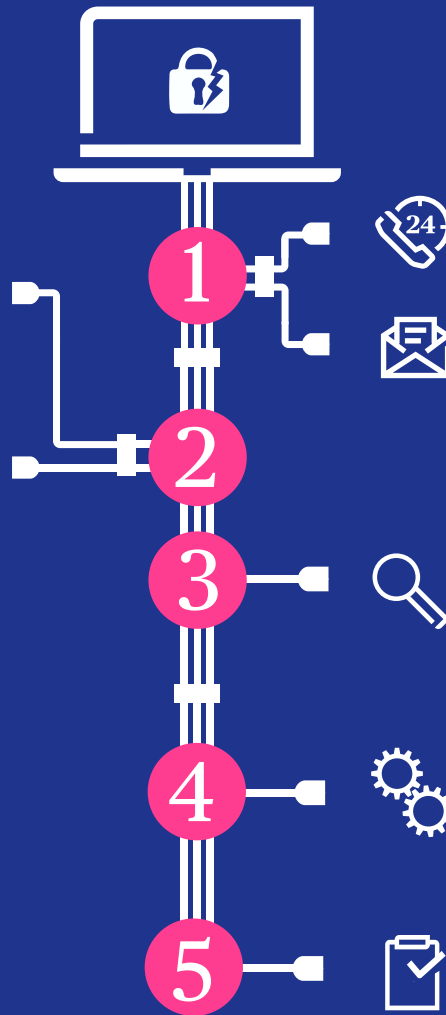
Lorsqu'un incident survient...



Définissez à l'avance qui doit informer l'équipe d'intervention en cas de sinistre: vous ou votre courtier



Notre service indépendant d'intervention en cas d'incident cyber affecte le sinistre à un gestionnaire des incidents qui vous rappelle et vous explique toutes les étapes requises. Si vous n'avez pas encore conclu d'accord concernant les prestations en cas d'incidents avec notre prestataire, vous pouvez le faire maintenant.



Appelez la hotline d'intervention en cas d'incident cyber de Chubb 24h/24, 7j/7. Vous trouverez le numéro correspondant sur votre police.



Signalez le sinistre conformément à la police de Chubb: claims.switzerland@chubb.com. L'équipe sinistres de Chubb se mettra alors en relation avec vous.



À votre demande, le gestionnaire des incidents peut solliciter une assistance de la part d'un expert de notre pool sous 24 heures. Le pool d'experts se compose d'informaticiens criminalistes, d'experts en RP, d'une équipe de juristes, de spécialistes de la fraude, d'experts-comptables spécialisés en criminalistique et d'autres prestataires selon les besoins.



Dès que le cyberincident est maîtrisé, le gestionnaire des incidents de Crawford et l'expert que vous avez sollicité vous aident à rétablir votre activité.



Les experts de Chubb vous renseignent sur d'autres services que vous pouvez solliciter en plus pour vous aider à analyser le cyberincident, par exemple des mesures d'assistance, l'analyse d'expériences acquises et des recommandations permettant le contrôle des risques.

Hotline en cas d'incidents		République tchèque	800-142853	Italie	800194721	Singapour	800-1206727
Suisse	0800 166 223	Danemark	80-250571	Japon	00531-1-21575	Afrique du Sud	080-09-82340
Australie	1-800-027428	Finlande	0-800-1-12382	Malaisie	1-800-8-12541	Corée du Sud	0079814 800 6017
Autriche	0800005376	France	0805101280	Mexique	001-8552504580	Espagne	800810089
Belgique	080049405	Allemagne	08005893743	Pays-Bas	0800 0203 267	Suède	0200883181
Brésil	0800-0957346	H. Kong	800-900659	Nouvelle-Zélande	0800-441402	Suisse	0800166223
Canada	1-866- 5618612	Indonésie	001-803-011-2974	Norvège	800-12554	Taïwan	00801-13-6828
Colombie	01-800-518-2642	Irlande	1-800-937331	Pologne	00-800-1214960	Royaume-Uni	0800-279-7004
Chine	4001205310	Israël	1-80-9213812	Portugal	800-8-14130	USA	1-866- 5618612

Modalités pour contacter l'équipe d'intervention de Chubb en cas d'incident

points forts à retenir

- Déclaration d'incidents possible 24h/24 et 7j/7 via votre appareil mobile, votre ordinateur ou par téléphone
- Prise en charge des frais d'assistance d'urgence durant les 48 premières heures suivant un incident
- Alertes e-mail et mises à jour spécifiques au client
- Accès simple et rapide à une équipe d'intervention en cas d'incident qui vous aide à gérer votre cyberincident, du moment de son constat jusqu'à son traitement après évaluation du sinistre
- Soutien amélioré dans la langue locale
- Interface unifiée pour l'équipe d'intervention en cas d'incident et le département sinistres de Chubb



Application mobile

Nouveau!

L'application «Chubb Cyber Alert» est disponible dans l'Apple Store pour appareils iOS et dans le Google Play Store pour les appareils Android:



En ligne

Nouveau!

Accès à notre plateforme:
www.chubbcyberalert.com



Hotline téléphonique

Vous trouverez votre numéro de téléphone local dans l'aperçu ci-dessous



Questions fréquentes sur le thème de l'intervention en cas d'incident

- Q: Qui est notre service indépendant d'intervention en cas d'incident cyber?**

R: Chubb collabore avec les majeurs prestataires de solutions de gestion de sinistres au monde. Notre prestataire indépendant vous aidera de manière décisive à gérer correctement vos sinistres et à prendre les mesures nécessaires. Vous êtes totalement impliqué dans le processus et avez accès au réseau d'experts de branche qui travaillent pour nous.
- Q: Puis-je aussi recourir aux services d'un prestataire qui ne figure pas sur la liste des prestataires agréés de Chubb?**

R: Oui. Vous pouvez choisir vous-même le prestataire auquel vous souhaitez recourir. Les prestataires avec lesquels nous collaborons ont été soigneusement sélectionnés et leurs processus sont organisés de telle sorte qu'ils puissent réagir efficacement. Toutefois, nous sommes également conscients que les circonstances ou les coopérations déjà existantes peuvent rendre nécessaire le recours à des services de prestataires qui ne figurent pas dans la liste que nous avons approuvée.
- Q: En quoi est-il avantageux de recourir à des prestataires Chubb plutôt qu'à l'administrateur de mon réseau informatique ou au helpdesk de mon fournisseur de cloud?**

R: Les prestataires avec lesquels collabore Chubb disposent d'une solide expérience dans la gestion de cyberincidents et savent apporter des solutions rapides et efficaces. Ils proposent leurs services à des conditions spéciales qu'ils n'accordent que dans le cadre de la relation commerciale qu'ils entretiennent avec Chubb. Tous les prestataires dont les services sont requis suite à un incident peuvent être sollicités par l'intermédiaire d'un seul et même interlocuteur et interviennent conformément à ce qui est mentionné dans des Service Level Agreements. La collaboration avec des prestataires recommandés par Chubb permet de réduire le risque de recourir à des services inutiles lors du traitement d'un cyberincident.
- Q: Que se passe-t-il si je recours aux services de la hotline dans un cas de figure n'étant pas couvert par mon assurance? La société Crawford & Company me facturera-t-elle ces prestations conformément au contrat?**

R: Oui. Chubb ne rembourse aucune dépense encourue pour des services qui ne sont pas couverts par la police.

Chubb. Insured.SM